

L'accès au foncier en faveur des installations : baux ruraux, Safer, autorisations d'exploiter

Objectifs

Savoir appliquer la réglementation du statut du fermage et recourir au contrôle des structures et à la SAFER dans les situations rencontrées au cours de l'installation agricole.

Enjeux

Acquérir les bases juridiques de l'accès au foncier et de sa sécurisation dans le temps. Connaître le cadre législatif et réglementaire de la mise en valeur du foncier agricole pour favoriser des projets d'installation/transmission

Pré-requis

Exercer une activité agricole et/ou être dans une démarche de création d'activité ou de reprise d'une exploitation agricole.

Contenu

Jour n°1:

- Le statut du fermage et son application dans des situations non contentieuses : rappel historique, champs d'application du statut du fermage, conclusion d'un bail, montant du fermage et révision du montant, les cas de résiliation et de non-renouvellement, le droit de préemption du preneur en place.
- Compréhension du Tribunal Paritaire des Baux Ruraux et la manière d'y recourir : organisation et compétences, le déroulement des procédures et les démarches (conciliation, expertise, jugement...).

Jour n°2:

- Le mécanisme du contrôle des structures et son application : bref historique, champs d'application, schéma régional des structures agricoles, sanctions des irrégularités.
- Mise en œuvre des mécanismes de maîtrise foncière présentés par la SAFER : bref historique, exercice du droit de préemption par la SAFER, procédure de rétrocession, SAFER et contrôle des structures.

Infos complémentaires



Durée de la formation 2 jour(s)

Date limite d'inscription 20/02/2019

Tarifs

Non agricole 364€

gratuit pour les agriculteurs éligibles

VIVEA

Adhésion obligatoire à l'ALODEAR (15€)

Plus de renseignements

François Konieczny

alodear@jeminstallepaysan.org

ADEAR Lozère

Espace Jean Jaurès

Rue Charles Morel

48000

Mende

Tel. 0466493280

N° d'organisme de formation :

91300280330

Taux de satisfaction : %

Prévoir un repas tiré du sac pour midi



Modalités d'accès :

Dates, lieux et intervenants

28 févr 2019

09:00 - 17:00 (7hrs)

Espace Jean Jaurès, rue Charles Morel
48000 Mende

01 mars 2019

09:00 - 17:00 (7hrs)

Espace Jean Jaurès, rue Charles Morel
48000 Mende

Co-organisateur(s)



Partenaire(s)



Audrey Bideau, juriste formatrice en droit rural.

Audrey Bideau, juriste formatrice en droit rural.

Financier(s)



Bulletin d'inscription

Nom _____ Prénom _____

Adresse _____

Courriel _____

Téléphone _____

Merci d'envoyer ce bulletin, votre chèque (si nécessaire) et votre attestation VIVEA à